

Impayés d'eau : les délégataires souhaitent mutualiser les risques

Depuis la loi "Brottes", les factures d'eau impayées ne peuvent plus être recouvrées sous la menace d'une coupure. Ce changement fondamental dans les relations entre usagers et distributeurs inquiète les délégataires qui craignent une désresponsabilisation de certains ménages et souhaitent mutualiser ce risque.

« Stabilisés à 0,7 % des factures par les services gérés par les entreprises de l'eau au cours des dix dernières années, les impayés d'eau sont en passe d'être multipliés par 2 ou 3 et pourraient atteindre à terme 500 millions d'euros soit autant de recettes en moins pour les services d'eau et d'assainissement » s'inquiète la FP2E. Une situation d'autant plus préoccupante que

les services de l'eau et de l'assainissement sont soumis à un effet "ciseau" entre baisse des consommations et maintien ou hausse des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

C'est que la loi Brottes, votée en 2013, a créé une situation nouvelle en interdisant les coupures et les réductions de débit toute l'année pour les résidences principales en cas d'impayé. Ainsi, contrairement à d'autres services qui peuvent réduire et interrompre l'alimentation en cas d'impayés en dehors de la trêve hivernale, les services de l'eau et de l'assainissement ne le peuvent plus.

La FP2E et ses entreprises adhérentes ont pris acte de ces dispositions mais appellent à une meilleure prise en compte des

réalités économiques des services publics locaux. « Il est de notre responsabilité d'alerter sur les risques liés au financement de l'eau et de l'assainissement, des sujets cruciaux pour la santé et la qualité de vie des Français : le maintien des capacités d'investissement des services est primordial, explique Bertrand Camus, le Président de la FP2E. Nous souhaitons donc un dialogue constructif avec les parties prenantes - associations d'élus et de consommateurs, agences de l'eau, Etat - pour travailler ensemble à la pérennité économique des services d'eau et d'assainissement. Dans ce contexte la priorité est aujourd'hui d'assurer un recouvrement efficace et socialement responsable des factures ».

La FP2E rappelle que les évolutions réglementaires ont tout naturellement des impacts sur la gestion des services qui doivent intégrer ces changements en faisant évoluer leur règlement de service, ce qui risque d'affecter l'équilibre économique des services et donc des contrats. « Les augmentations sensibles des coûts de recouvrement et des impayés vont rendre inévitable la prise en compte de la charge qu'elles induisent, estime Tristan Mathieu, Délégué Général de la Fédération des Entreprises de l'Eau. Dans le cas d'une délégation de service public, le droit de la commande publique prévoit naturellement la mesure des incidences économiques et l'adaptation des contrats à une évolution législative non prévue ». ■

Eaux de loisirs

Familiale ou publique, la piscine prend désormais en compte les enjeux liés au développement durable

Conscients des enjeux liés au développement durable, les professionnels de la piscine conduisent depuis plusieurs années des réflexions pour faire évoluer leur offre vers davantage de performance et de durabilité : diminution du volume d'eau, baisse des consommations d'énergie, innovations techniques, développement de la domotique... etc. Autant d'aspects qui préfigurent la piscine "basse consommation" de demain, qu'elle soit résidentielle ou commerciale.

C'est le constat réalisé par les professionnels à l'occasion du salon mondial des professionnels de la piscine et du spa qui s'est tenu à Lyon du 15 au 18 novembre dernier : la démocratisation des piscines, dont le nombre a plus

que doublé en 15 ans, passant de 708 000 en 2000 à 1,76 million en 2015, a été de pair avec la réduction de leur taille. Dans le même ordre d'idée, en 30 ans, le volume d'eau nécessaire au remplissage d'une piscine moyenne a été divisé par 3, la consommation d'énergie annuelle nécessaire à la filtration par 4 et celle des chauffages par plus de 9!

Piscines familiales : moins d'eau, moins d'énergie

Ces tendances concernent d'abord les piscines familiales dont trois aspects sont jugés importants en matière d'environnement : les économies d'énergie, les économies d'eau et le développement de produits de traitement moins impactants sur l'environnement. Ainsi, de plus en plus de bassins ont des volumes d'eau plus restreints. La



Ducanore

La piscine "pour nager" des années 80 n'est plus vraiment d'actualité. Aujourd'hui, la piscine familiale est une pièce supplémentaire de la maison, un art de vivre. Avec la réduction des terrains disponibles et l'absence de contraintes réglementaires pour les piscines de moins de 10 m², les standards ont évolué et sont plus soucieux des contraintes environnementales.

piscine "pour nager" des années 80 n'est plus vraiment d'actualité. Aujourd'hui, la piscine familiale est une pièce supplémentaire de

la maison, un art de vivre. Avec la réduction des terrains disponibles et l'absence de contraintes réglementaires pour les piscines de